

Image not found or type unknown



Relance factures assainissement

Par **chryst71**, le **25/02/2016 à 12:02**

bonjour, je suis au rsa, et je viens de recevoir des factures d'assainissement depuis 2010 dois je les payer quels sont mes recours merci

Par **youris**, le **25/02/2016 à 12:06**

bonjour,
je ne crois pas que le fait que vous soyez au RSA vous exonère de payer la taxe d'assainissement.
je suppose que vous êtes propriétaire de votre bien ?
salutations

Par **chryst71**, le **25/02/2016 à 12:08**

non locataire mais dois régler des facture d'assainissement aussi ancienne merci